



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice : 33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents : 28
			Votants : 33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Amaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

DEL N° 2018/74

DELEGATION : CONSEIL MUNICIPAL
RAPPORTEUR : MONSIEUR LE MAIRE
OBJET : COMMUNICATION DES DECISIONS MUNICIPALES

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et en application de l'article L. 2122-23 du même code, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis le dernier Conseil Municipal :

- DM 2018/036 : Avenant N°1 au lot N° 1 du marché PA16-10 relatif au désamiantage et aux déconstructions des ruines du site MERCHIER et des serres jardins ;
- DM 2018/037 : Attribution du marché PA18-10 relatif à l'aménagement pour la réhabilitation de la Maison de la Petite Enfance ;
- DM 2018/038 : Avenant N°1 au lot N° 1 du marché PA18-03 relatif à l'aménagement pour la réhabilitation de la Maison de la Petite Enfance ;
- DM 2018/039 : Attribution du marché en Procédure Négociée sans Publicité PCN18-13 relatif au désamiantage du Centre Technique Municipal (suite au lot infructueux du marché PA18-11) ;
- DM 2018/040 : Désaffectation du bien sis 1 avenue Charles saint Venant ;
- DM 2018/041 : Avenant N°1 au lot N° 3 du marché PA18-03 relatif à l'aménagement pour la réhabilitation de la Maison de la Petite Enfance ;
- DM 2018/042 : Avenant 1 au lot N° 2 du marché PA18-08 relatif aux travaux et fourniture et pose de clôtures, portillons, portails et aménagement divers ;
- DM 2018/043 : Signature du contrat avec Agorastore ;
- DM 2018/044 : Signature du contrat de maintenance des panneaux d'affichage extérieurs avec ADTM ;
- DM 2018/045 : Aliénation de biens mobiliers (vente d'enceintes de chaîne-hifi) ;
- DM 2018/046 : Aliénation de biens mobiliers (vente de bancs) ;
- DM 2018/047 : Signature suite à la consultation relative aux coquilles de Noël pour les écoles ;

S'agissant d'une communication, aucun vote ne clôture ce point.

Certifié exécutoire
Le Maire,


Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice : 33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents : 28
			Votants : 33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DEL N° 2018/075

**DELEGATION : FINANCES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCE
RAPPORTEUR : MONSIEUR PLOUHINEC
OBJET : RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2019
PIECE JOINTE : RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2019**

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation de la République relative à la transparence et la responsabilité financière des Collectivités Territoriales, et ses décrets d'application de juin 2016, prévoient, dans les Communes de 10 000 habitants et plus, que le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport d'Orientations Budgétaires.

Le document dispose d'un contenu réglementaire minimal, dont les éléments de contexte, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, l'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel, des effectifs, des rémunérations et avantages en nature.

L'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 précise que chaque Collectivité Territoriale ou groupement de Collectivités Territoriales y expose également ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement, et l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ce rapport donne lieu à débat, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Ce rapport est ensuite publié sur le site internet de la Collectivité, transmis au représentant de l'Etat dans le Département, ainsi qu'au Président de l'E.P.C.I. dont la Commune est membre.

Monsieur Jean-Claude PLOUHINEC, Adjoint aux Finances, présentera le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2019.

En plus de ce contenu minimal, le document présenté fait le lien entre les anticipés du résultat 2018, et les capacités budgétaires attendues pour 2019, dans la continuité de la préparation budgétaire ayant eu lieu précédemment. Les principales orientations engagées du budget à venir y sont exposées.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de prendre acte de la tenue du débat au moyen du Rapport d'Orientations Budgétaires, par le biais d'un vote.

Certifié exécutoire
Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION : 6 DECEMBRE 2018
DATE D’AFFICHAGE : 6 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DEL N° 2018/076

**DELEGATION : FINANCES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCE
RAPPORTEUR : MONSIEUR PLOUHINEC
OBJET : ADMISSIONS EN NON VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES
PIECE JOINTE : TABLEAU DES PRODUITS PROPOSÉS EN NON VALEUR**

Monsieur le Maire soumet un état de produits irrécouvrables dont Monsieur le Trésorier demande l'admission en non-valeur.

Ces produits proposés en non-valeur, dont détail ci-joint, n'ont pu être recouvrés malgré les recherches et les poursuites effectuées à ce jour. L'irrécouvrabilité des créances est sollicitée à l'issue des procédures de recouvrement.

Le motif d'irrécouvrabilité est la plupart du temps l'insolvabilité du tiers (après constat d'huissier de carence ou achèvement des procédures usuelles de recouvrement : lettres de relance, lettre de mise en demeure, opposition à tiers détenteur sur salaire, compte bancaire).

L'admission en non-valeur de ces produits a pour effet d'apurer la comptabilité de Monsieur le Trésorier, dont la responsabilité ne se trouve pas dégagée pour autant. Ainsi, l'encaissement de ces recettes sera poursuivi, notamment dans le cas d'un changement de situation financière du débiteur.

Monsieur le Maire propose :

- de prononcer l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour un total de 35 580,48 € ;
- d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables pour un total de 35 580,48 €, prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Ville article 6541 ;
- de l'autoriser à signer toutes les pièces du dossier.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.



Certifié exécutoire
Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice : 33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents : 28
			Votants : 33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Amaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

DEL N° 2018/077

DELEGATION : FINANCES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCE
RAPPORTEUR : MONSIEUR PLOUHINEC
OBJET : BUDGET 2018 : DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2

Le Budget Primitif est amendé de plusieurs modifications en fonctionnement et en investissement.

1. Fonctionnement

En dépenses de fonctionnement, au vu du défaut d'une inscription budgétaire inférieure à celle envisagée initialement lors de la préparation budgétaire 2018, le chapitre des charges de personnel doit être augmenté.

L'amortissement des investissements réalisés en fin d'année 2017 nécessite également de compléter la prévision initiale sur un chapitre d'ordre spécifique.

Le besoin de crédits est équilibré en recettes de fonctionnement par plusieurs dépassements de prévisions budgétaires constatées en fiscalité directe ou pour plusieurs dotations (exemples : divers fonds de péréquation, part fonctionnement du F.C.T.V.A.).

FONCTIONNEMENT						
Dépenses de fonctionnement					En plus	En moins
Chapitre	Fonction	Nature	Service	Libellé		
042	01	6811	FIN	Complément pour l'amortissement des immobilisations	15 000 €	0 €
012	020	64111	RH	Complément de crédits en charges de personnel	15 000 €	0 €
Total					30 000 €	0 €
Recettes de fonctionnement					En plus	En moins
Chapitre	Fonction	Nature	Service(s)	Libellé		
73	01	7318	FIN	Rappel de fiscalité d'exercices antérieurs	13 317 €	0 €
74	01	744		Remboursement de F.C.T.V.A. des dépenses de fonctionnement 2016	16 683 €	0 €
Total					30 000 €	0 €

2. Investissement

En dépenses d'investissement, quatre mouvements doivent être enregistrés :

- L'emprunt budgété finalement souscrit en début d'exercice et amorti dès l'exercice en cours nécessite un complément de crédits apportés au chapitre du remboursement de l'annuité de dette en capital.
- Pour deux biens de la Collectivité (un matériel de Petite Enfance et un mini-bus accidenté), une vente a été réalisée aux enchères et un remboursement d'assurance ont été constatés dans les cinq années qui ont suivi leur acquisition. Ces matériels ayant donné lieu à un encaissement de F.C.T.V.A. par la Collectivité, après contrôle de la Préfecture, la réglementation prévoit un remboursement partiel du F.C.T.V.A. versé à la Ville. Ce remboursement se réalise sur un chapitre spécifique.

Le besoin de crédits est équilibré en recettes d'investissement par le complément d'amortissements mais aussi par plusieurs dépassements de prévisions budgétaires constatées en subventions de partenaires extérieurs (exemple : subvention de la C.A.F. pour la nouvelle structure de petite enfance « pas à pas et la la »).

INVESTISSEMENT						
Dépenses d'investissement					En plus	En moins
Chapitre	Fonction	Nature	Service	Libellé		
10	01	10222	FIN	Remboursement de T.V.A. de biens vendus moins de 5 ans après leur acquisition	2 250 €	0 €
16	01	1641	FIN	Annuité en capital d'un emprunt souscrit en 2018	37 000 €	0 €
Total						0 €
Recettes d'investissement					En plus	En moins
Chapitre	Fonction	Nature	Service(s)	Libellé		
040	01	28...	FIN	Amortissements des immobilisations		0 €
13	64	1323	PASA	Participation C.A.F. aux travaux de la nouvelle structure Petite Enfance (ajustement / total)	24 250 €	0 €
Total						0 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

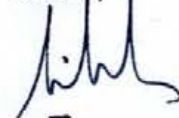
DEL N° 2018/077

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la Décision Budgétaire Modificative N°2 telle que présentée aux tableaux ci-dessus.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Le Maire,



Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents :	28
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Amaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

DEL N° 2018/078

DELEGATION : FINANCES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCE

RAPPORTEUR : MONSIEUR PLOUHINEC

OBJET : MODIFICATION DE L'AUTORISATION DONNÉE AU COMPTABLE POUR LE RECOUVREMENT DES CRÉANCES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération DEL N° 2015/016 du 6 février 2015, le Conseil Municipal a autorisé le Comptable Public à poursuivre le recouvrement de tous les débiteurs jusqu'à la saisie par Opposition à Tiers Détenteur (O.T.D.), et dans une limite maximale de dette de 500 €.

Cela signifie que depuis cette délibération, l'Ordonnateur doit toujours autoriser préalablement le Comptable à poursuivre le recouvrement par voie de saisie des ressources (C.A.F., employeur, banque, ou saisie d'huissier), dès lors que la dette totale dépasse 500 €, ou, pour toute poursuite par saisie d'huissier, quel que soit le montant de la dette.

Cette délibération avait pour intérêt de suivre le recouvrement de plus près.

Mais, après trois années de pratique, elle a généré des effets non désirés tels que le ralentissement du recouvrement et l'augmentation des admissions présentées en non-valeurs.

Afin d'y remédier, Monsieur le Maire propose de supprimer le seuil de 500 € de dette maximale au-delà duquel une autorisation de recouvrement donnée par l'Ordonnateur au Comptable, par toute Opposition à Tiers Détenteur, est indispensable.

Considérant que le suivi du recouvrement peut toujours être réalisé à tout moment par les services de la Commune, Monsieur le Maire propose que l'autorisation qui est donnée au Comptable soit désormais permanente, quel que soit le montant de la dette, mais dans la limite de la saisie C.A.F., employeur, banque : la saisie par huissier restant encore, quelque soit le montant de la dette, soumise à l'autorisation préalable de l'Ordonnateur.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Certifié exécutoire
Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice : 33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents : 28
			Votants : 33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DEL N° 2018/079

**DELEGATION : FINANCES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCE
RAPPORTEUR : MONSIEUR PLOUHINEC
OBJET : AUTORISATION DE DON AUX ASSOCIATIONS**

La Commune met en vente les matériels et mobiliers dont elle n'a plus l'utilité. Pour cela, elle recourt d'abord au service des Domaines, puis, lorsque ces biens ne peuvent y être vendus, à un site d'enchères en ligne. Depuis 2014, cette procédure a permis à la Collectivité de vendre un peu plus de 50 000 €, hors cessions immobilières.

En 2018, les chantiers simultanés de la Médiathèque et de l'école Kléber augmentent les stocks de matériels à vendre.

Après avoir mené les procédures usuelles de vente à France Domaine et sur le site de vente en ligne, certains matériels et mobiliers sont restés invendus. La Ville n'ayant pas la possibilité de stocker l'ensemble de ces immobilisations, des associations locales de la Ville oeuvrant dans l'action sociale ont été sondées pour en récupérer tout ou partie à titre gratuit. Au terme de ce sondage, seule l'Association « la Ressourcerie ABEJ Solidarité », basée sur Lille, a répondu favorablement.

Principalement connue pour sa lutte au bénéfice des sans domicile fixes (pôle accueil de jour, de nuit, pôle santé), ABEJ Solidarité dispose également d'un pôle insertion par l'activité économique. L'Association compte ainsi 800 salariés dont 70% sont en CDD d'insertion. 8 de ces postes sont affectés à la ressourcerie et accompagnées par un coordinateur technique. Il s'agit dans ce pôle de récupérer du mobilier, de le réparer puis de le mettre en vente dans un magasin spécifique. En 2018, 40 tonnes d'objets ont ainsi été récupérés et 10 tonnes ont été revendues en magasin. La ressourcerie améliore ainsi les situations des personnes en situation de précarité (insertion sociale et professionnelle) à travers différents postes de travail (réparations, vente au magasin) et ce avec l'aide constante de bénévoles.

Au cas d'espèce pour ce don, sont ainsi concernés : trois bureaux, cinquante chaises d'écoliers, une quinzaine de petites tables des écoles (rondes, carrées, rectangulaires), six grandes tables, deux lits superposés de maternelle, trois tableaux, deux bancs enfants, deux télévisions, un meuble de rangement. Pour information, ces mobiliers avaient été proposés à la vente pour des sommes de 5 à 10 euros.

Cet avantage en nature s'analysant comme une subvention conformément à l'article 9-1 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, il revient au Conseil Municipal d'approuver ce don. Les matériels et mobiliers étant tous intégralement amortis, leur valeur nette comptable est nulle, aucune opération budgétaire et comptable n'est nécessaire à l'Ordonnateur. Le Comptable sera néanmoins notifié de la mise à la réforme des biens listés.

Afin de simplifier ces opérations, il est proposé d'étendre le principe d'autorisation générale du don à toute Association en faisant la demande écrite, pour des immobilisations intégralement amorties, dès lors que le comptable en a également connaissance, et que le service des Domaines a été saisi au préalable pour mise en vente restée infructueuse.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver le don de ce matériel à l'association la Ressourcerie ABEJ Solidarité pour les biens listés ci-dessus ;
- d'approuver le principe du don, après sollicitation écrite d'associations locales, des immobilisations intégralement amorties dont la procédure de mise en vente à France Domaine est restée infructueuse.

Le Conseil Municipal en sera informé au fur et à mesure dans le cadre de la délégation générale donnée au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour l'aliénation de gré à gré.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Certifié exécutoire
Le Maire,


Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION : 6 DECEMBRE 2018
DATE D'AFFICHAGE : 6 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DEL N° 2018/080

DELEGATION : FINANCES, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMERCE

RAPPORTEUR : MONSIEUR PLOUHINEC

OBJET : REPARTITION DE LA TRESORERIE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES GENS DU VOYAGE

PIECES JOINTES : ARRETE PREFECTORAL DU 30/06/2016 – DELIBERATION N°17/09 DU COMITE SYNDICAL

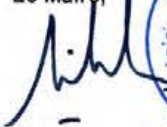
Monsieur le Maire rappelle que suite à la reprise de la compétence "aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage" par la Métropole Européenne de Lille au 1^{er} janvier 2015, le Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage a engagé la procédure de dissolution.

Monsieur le Préfet de la Région Nord – Pas-de-Calais, Préfet du Nord, nous demande de délibérer conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 5211-26 du Code Général des Collectivités afin de nous prononcer sur les conditions de liquidation du Syndicat Intercommunal des Gens du Voyage.

Il vous est proposé d'entériner la dissolution du Syndicat et d'accepter la répartition de la trésorerie - soit 850 € - conformément aux instructions de la Préfecture.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Certifié exécutoire
Le Maire,



Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice : 33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents : 28
			Votants : 33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DEL N° 2018/081

**DELEGATION : SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE
RAPPORTEUR : MONSIEUR BEAUMONT
OBJET : VIDEOPROTECTION : BILAN D'ACTIVITE
PIECE JOINTE : BILAN**

Dans un objectif de protection des personnes et des biens, la Municipalité a décidé de mettre en oeuvre un dispositif de vidéoprotection sur l'ensemble du territoire communal.

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° DEL 2016/088 du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 approuvant le principe de la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la Commune et adoptant une charte d'éthique de la vidéoprotection des Espaces Publics.

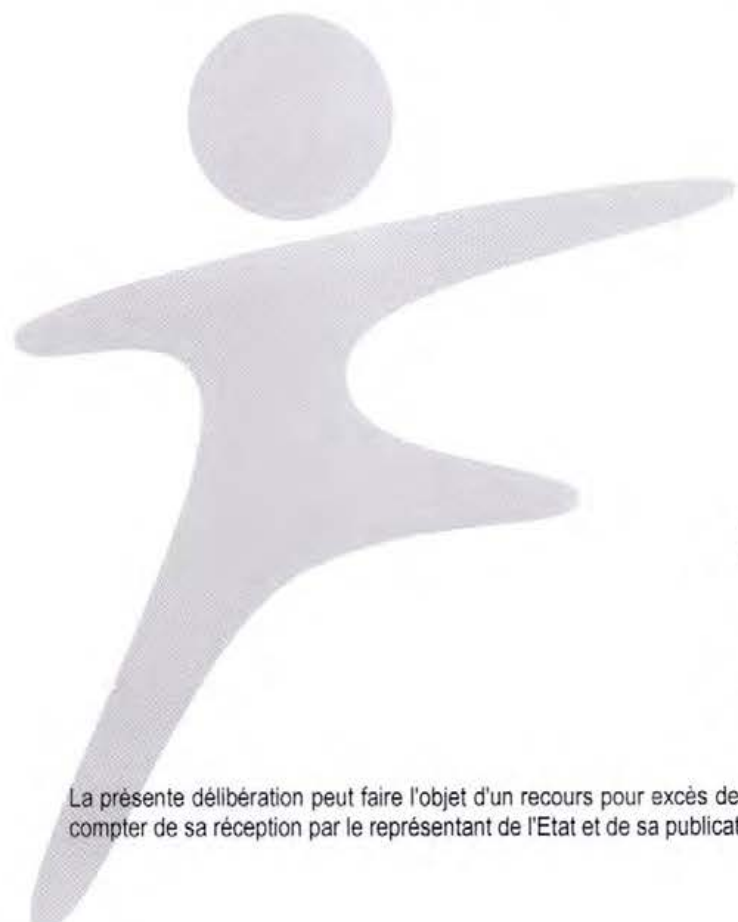
Parallèlement, pour une plus grande efficacité de ce dispositif, il a été décidé d'inscrire ce projet dans une démarche de mutualisation initiée par la Métropole Européenne de LILLE dans le cadre de la mise en oeuvre d'un Schéma Métropolitain de Vidéo protection Urbaine.

Ainsi la Ville a adhéré, lors des Conseils Municipaux des 23 juin 2016 et 21 juin 2018, aux groupements de commandes pour la fourniture, la pose et la maintenance d'équipements dédiés à la vidéo urbaine ou technique proposés par la Métropole Européenne de Lille afin de mutualiser les besoins en la matière.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de dresser un bilan annuel d'activités du système de vidéoprotection permettant d'évaluer l'efficacité et la pertinence de l'installation de caméras de vidéoprotection au regard des faits de délinquance constatées.

En conséquence, et conformément aux dispositions particulières de la charte, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de lui donner acte de la communication de ce bilan.

S'agissant d'une communication, aucun vote ne clôture ce point.



Certifié exécutoire
Le Maire

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice : 33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents : 28
			Votants : 33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCO, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCO ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

DEL N° 2018/082

DELEGATION : SECURITE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

RAPPORTEUR : MONSIEUR BEAUMONT

OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION POSTE COMMUN POLICE NATIONALE POLICE MUNICIPALE

PIECE JOINTE : CONVENTION ACTUELLE

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° DEL 2015/104 du Conseil Municipal du 17 décembre 2015 l'autorisant à l'unanimité à signer la convention d'occupation à titre gracieux fixant notamment le montant des charges, dont les services de l'État s'acquitteront pour les locaux occupés 47 rue Roger Salengro.

Monsieur le Maire rappelle que ce site est provisoirement occupé dans l'attente de l'opération d'aménagement Place Victor Hugo comprenant notamment la création d'un nouveau poste commun.

Cette convention triennale arrive à échéance au 31 décembre 2018.

Pour tenir compte des réalités et impondérables de l'opération d'aménagement d'ores et déjà engagée, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à prolonger la convention conformément aux dispositions de l'article 5 de celle-ci.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents :	28
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

DEL N° 2018/083

DELEGATION : URBANISME ET AMÉNAGEMENT
RAPPORTEUR : MONSIEUR HACCART
OBJET : 1 AVENUE CHARLES SAINT VENANT : DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC
PIECE JOINTE : DÉCISION DE DÉSAFFECTATION + PLAN

Monsieur le Maire présente la parcelle AM60 d'une contenance cadastrale totale de 560 m² sise 1 avenue Charles Saint Venant à Faches Thumesnil, sur laquelle est implanté un immeuble à usage associatif accueillant notamment le Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance (CIPD).

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par Monsieur le Président du CIPD qui souhaite faire l'acquisition de l'immeuble.

Il rappelle que les biens du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles, et que la sortie d'un bien du domaine public communal est conditionnée d'une part, par une désaffectation matérielle du bien, et d'autre part, par une délibération de la Commune constatant cette désaffectation et portant déclassement du bien.

Il précise également qu'en application de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 - art. 9, le déclassement d'un immeuble appartenant au domaine public artificiel des personnes publiques et affecté à un service public ou à l'usage direct du public peut être prononcé dès que sa désaffectation a été décidée alors même que les nécessités du service public ou de l'usage direct du public justifient que cette désaffectation ne prenne effet que dans un délai fixé par l'acte de déclassement.

Monsieur le Maire indique que la désaffectation sera effective dès lors que l'acte authentique aura été signé. Il précise toutefois que l'Association poursuivra son activité sur site après avoir acquis la propriété de l'immeuble.

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), article L.3111-1 ;
VU l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 - art. 9 modifiant l'article L. 2141-1 du CG3P
VU la Décision du Maire N°2018/040 en date du 20 novembre 2018 relative à la désaffectation des biens ;

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de :

- constater la désaffectation du bien public municipal dans les conditions ci-dessus mentionnées ;
- déclasser le bien du domaine public ;
- intégrer le bien dans le patrimoine privé de la Commune.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents :	28
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

DEL N° 2018/084

DELEGATION : URBANISME ET AMENAGEMENT
RAPPORTEUR : MONSIEUR HACCART
OBJET : 1 AVENUE CHARLES SAINT VENANT : CESSIION DU BIEN
PIECE JOINTE : PLAN DE DIVISION PROVISoire - EVALUATION DES DOMAINES

Monsieur le Maire présente la propriété communale sise 1 avenue Charles Saint Venant à Faches Thumesnil (parcelle AM60p). Il s'agit d'un immeuble à usage associatif accueillant notamment le Conseil Intercommunal de Prévention de la Délinquance (CIPD).

Monsieur le Maire indique avoir été sollicité par Monsieur le Président du CIPD qui souhaite faire l'acquisition de l'immeuble pour y développer son activité. Il rappelle que les locaux sont mis gracieusement à disposition des associations dans le cadre de conventions d'occupation précaire.

Après négociation, un accord est intervenu avec Monsieur le Président du CIPD sur un prix de cession fixé à 180 000 €, conformément à l'avis des domaines rendu en date du 20 novembre 2018.

Monsieur le Maire précise avoir constaté préalablement la désaffectation du bien et avoir prononcé son déclassement du domaine public. Il indique également avoir pris attache d'un géomètre pour la division parcellaire. La présente vente ne concerne que l'immeuble, la voie d'accès et le stationnement restant appartenir au domaine public communal.

La transaction sera placée sous le régime de l'article 1042 du Code Général des Impôts, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver la cession de la parcelle AM60p au profit du CIPD pour un montant de 180 000 Euros ;
- de l'autoriser à signer l'acte correspondant et tout document s'y rapportant.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Certifié exécutoire
Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents :	28
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

DEL N° 2018/085

DELEGATION : URBANISME ET AMENAGEMENT

RAPPORTEUR : MONSIEUR HACCART

OBJET : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'AUBERS

Monsieur le Maire indique que par délibération n°2016-61 du 21 décembre 2016, le Conseil Municipal d'AUBERS a prescrit la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette révision a été officialisée par la Métropole Européenne de Lille par délibération n° 18 C 0387 du 15 juin 2018 définissant les modalités de collaboration avec les Communes membres dans le cadre de cette procédure.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du PLU de la Commune d'AUBERS sont les suivants :

- Se doter d'un document constituant un véritable projet de développement durable pour la commune pour les années à venir, reprenant les exigences des lois entrées en vigueur depuis 2005, notamment les lois Grenelle de l'environnement et la loi ALUR, compatible avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) arrêté par le Syndicat Mixte de Lille Métropole le 26 février 2016 ;
- Maîtriser l'urbanisation du village ;
- Préserver la diversité et la richesse des paysages ;
- Préserver une agriculture diversifiée et dynamique ;
- Prévenir les risques d'inondation ;
- Promouvoir une gestion durable des eaux pluviales ;
- Développer les chemins de randonnée ;
- Finaliser l'assainissement et le traitement des eaux usées.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil de la Métropole et des Conseils Municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du PLU (PADD).

Le PADD, « colonne vertébrale » du futur PLU, exprime les enjeux de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le débat sur le PADD permet à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et d'échanger sur les orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des enjeux issus du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement, des orientations du projet de SCoT et des objectifs de la révision du PLU.

Le 19 octobre 2018, le Conseil de la MEL a débattu des orientations générales telles que développées dans le document support des débats joint en annexe de la présente délibération. Il est proposé au Conseil Municipal de débattre des orientations générales du PADD du PLU de la Commune d'AUBERS :

- Sur l'axe « Promouvoir un cadre de vie rural et attractif au sein de la métropole lilloise » ;
- Sur l'axe « Un territoire facilitateur pour bien vivre au quotidien » ;
- Sur l'axe « Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental » ;
- Sur l'axe « Un aménagement du territoire sobre et performant ».

Pour faire suite au débat tenu en Conseil Municipal, aucun des 4 axes n'a suscité de remarque particulière.

Les membres du Conseil Municipal donnent acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU de la Ville d'AUBERS dans le cadre la révision générale du PLU et Monsieur le Maire précise que la Métropole Européenne de Lille en sera informée.

Certifié exécutoire

Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice : 33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents : 28
			Votants : 33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DEL N° 2018/086

DELEGATION : URBANISME ET AMENAGEMENT

RAPPORTEUR : MONSIEUR HACCART

OBJET : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE BOIS-GRENIER

Monsieur le Maire indique que par délibération du 14 décembre 2016, le Conseil Municipal de BOIS-GRENIER a prescrit la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette révision a été officialisée par la Métropole Européenne de Lille par délibération n° 18 C 0387 du 15 juin 2018 définissant les modalités de collaboration avec les Communes membres dans le cadre de cette procédure.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du PLU de la Commune de BOIS-GRENIER sont les suivants :

- Se doter d'un document constituant un véritable projet de développement durable pour la Commune pour les années à venir, reprenant les exigences des lois entrées en vigueur depuis 2005, notamment les lois Grenelle de l'environnement et la loi ALUR, compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) arrêté par le Syndicat Mixte de Lille Métropole le 26 février 2016
- Favoriser un développement harmonieux en matière d'urbanisation alliant logements et développements de services à la population
- Favoriser l'implantation de nouveaux équipements municipaux, culturels et sportifs
- Promouvoir le développement économique tout en préservant le caractère rural et la qualité paysagère de la commune.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil de la Métropole et des Conseils Municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du PLU (PADD).

Le PADD, « colonne vertébrale » du futur PLU, exprime les enjeux de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le débat sur le PADD permet à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et d'échanger sur les orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des enjeux issus du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement, des orientations du projet de SCoT et des objectifs de la révision du PLU.

Le 19 octobre 2018, le Conseil de la MEL a débattu des orientations générales telles que développées dans le document support des débats joint en annexe de la présente délibération. Il est proposé au Conseil Municipal de débattre des orientations générales du PADD du PLU de la Commune de BOIS-GRENIER :

- Sur l'axe « Promouvoir un cadre de vie rural et attractif au sein de la métropole lilloise » ;
- Sur l'axe « Un territoire facilitateur pour bien vivre au quotidien » ;
- Sur l'axe « Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental » ;
- Sur l'axe « Un aménagement du territoire sobre et performant ».

Pour faire suite au débat tenu en Conseil Municipal, aucun des 4 axes n'a suscité de remarque particulière.

Les membres du Conseil Municipal donnent acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU de la Ville de BOIS-GRENIER dans le cadre la révision générale du PLU et Monsieur le Maire précise que la Métropole Européenne de Lille en sera informée.

Certifié exécutoire
Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice : 33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents : 28
			Votants : 33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCO, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCO ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DEL N° 2018/087

DELEGATION : URBANISME ET AMENAGEMENT

RAPPORTEUR : MONSIEUR HACCART

OBJET : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE FROMELLES

Monsieur le Maire indique que par délibération du 17 novembre 2016, le Conseil Municipal de FROMELLES a prescrit la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette révision a été officialisée par la Métropole Européenne de Lille par délibération n° 18 C 0387 du 15 juin 2018 définissant les modalités de collaboration avec les Communes membres dans le cadre de cette procédure.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du PLU de la Commune de FROMELLES sont les suivants :

- Se doter d'un document constituant un véritable projet de développement durable pour la commune pour les années à venir, reprenant les exigences des lois entrées en vigueur depuis 2005, notamment les lois Grenelle de l'environnement et la loi ALUR, compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) arrêté par le Syndicat Mixte de Lille Métropole le 26 février 2016
- Faciliter l'optimisation de l'espace, y compris sur les terrains bâtis existants
- Développement du tourisme :
- Conforter un réseau de promenades en ajustant les réserves inscrites pour la réalisation de liaisons douces et en inscrivant des nouvelles
- Valoriser les zones naturelles afin d'y favoriser la fréquentation touristique
- Préserver le patrimoine historique du village
- Préserver le caractère rural du village dans le bâti
- Anticiper une éventuelle inscription à la liste du patrimoine mondial de l'Unesco : préservation des sites, zones tampons
- Définir les nouvelles zones constructibles, conformément aux prescriptions du SCoT
- Lever les contraintes pour nos futurs projets d'équipement communaux (cimetière, terrain de sport)
- Favoriser les aménagements nécessaires à un développement économique adapté aux contraintes de notre territoire.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil de la Métropole et des Conseils Municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du PLU (PADD). Le PADD, « colonne vertébrale » du futur PLU, exprime les enjeux de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le débat sur le PADD permet à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et d'échanger sur les orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des enjeux issus du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement, des orientations du projet de SCoT et des objectifs de la révision du PLU.

Le 19 octobre 2018, le Conseil de la MEL a débattu des orientations générales telles que développées dans le document support des débats joint en annexe de la présente délibération. Il est proposé au Conseil Municipal de débattre des orientations générales du PADD du PLU de la Commune de FROMELLES :

- Sur l'axe « Promouvoir un cadre de vie rural et attractif au sein de la métropole lilloise » ;
- Sur l'axe « Un territoire facilitateur pour bien vivre au quotidien » ;
- Sur l'axe « Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental » ;
- Sur l'axe « Un aménagement du territoire sobre et performant ».

Pour faire suite au débat tenu en Conseil Municipal, aucun des 4 axes n'a suscité de remarque particulière.

Les membres du Conseil Municipal donnent acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU de la Ville de FROMELLES dans le cadre la révision générale du PLU et Monsieur le Maire précise que la Métropole Européenne de Lille en sera informée.

Certifié exécutoire

Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents :	28
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DEL N° 2018/088

DELEGATION : URBANISME ET AMENAGEMENT

RAPPORTEUR : MONSIEUR HACCART

OBJET : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Monsieur le Maire indique que par délibération du 17 novembre 2016, le Conseil Municipal de LE MAISNIL a prescrit la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette révision a été officialisée par la Métropole Européenne de Lille par délibération n° 18 C 0387 du 15 juin 2018 définissant les modalités de collaboration avec les Communes membres dans le cadre de cette procédure.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du PLU de la commune de LE MAISNIL sont les suivants :

- Se doter d'un document constituant un véritable projet de développement durable pour la Commune pour les années à venir, reprenant les exigences des lois entrées en vigueur depuis 2005, notamment les lois Grenelle de l'environnement et la loi ALUR, compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) arrêté par le Syndicat Mixte de Lille Métropole le 26 février 2016
- Poursuivre les actions en faveur d'une gestion économe de l'espace, notamment par l'optimisation du foncier bâti
- Favoriser les aménagements nécessaires à un développement économique équilibré
- Promouvoir les démarches en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, de la valorisation de nos patrimoines naturels et culturels.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil de la Métropole et des Conseils Municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du PLU (PADD).

Le PADD, « colonne vertébrale » du futur PLU, exprime les enjeux de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le débat sur le PADD permet à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et d'échanger sur les orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des enjeux issus du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement, des orientations du projet de SCoT et des objectifs de la révision du PLU.

Le 19 octobre 2018, le Conseil de la MEL a débattu des orientations générales telles que développées dans le document support des débats joint en annexe de la présente délibération. Il est proposé au Conseil Municipal de débattre des orientations générales du PADD du PLU de la Commune de LE MAISNIL :

- Sur l'axe « Promouvoir un cadre de vie rural et attractif au sein de la métropole lilloise » ;
- Sur l'axe « Un territoire facilitateur pour bien vivre au quotidien » ;
- Sur l'axe « Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental » ;
- Sur l'axe « Un aménagement du territoire sobre et performant ».

Pour faire suite au débat tenu en Conseil Municipal, aucun des 4 axes n'a suscité de remarque particulière.

Les membres du Conseil Municipal donnent acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU de la Ville de LE MAISNIL dans le cadre la révision générale du PLU et Monsieur le Maire précise que la Métropole Européenne de Lille en sera informée.

Certifié exécutoire
Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION : 6 DECEMBRE 2018
DATE D'AFFICHAGE : 6 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DEL N° 2018/089

DELEGATION : URBANISME ET AMENAGEMENT

RAPPORTEUR : MONSIEUR HACCART

OBJET : DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROGRAMME D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE RADINGHEM-EN-WEPPES

Monsieur le Maire indique que par délibération du 29 novembre 2016, le Conseil Municipal de RADINGHEM-EN-WEPPES a prescrit la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme (PLU). Cette révision a été officialisée par la Métropole Européenne de Lille par délibération n° 18 C 0387 du 15 juin 2018 définissant les modalités de collaboration avec les Communes membres dans le cadre de cette procédure.

Les objectifs poursuivis dans le cadre de la révision du PLU de la Commune de RADINGHEM-EN-WEPPES sont les suivants :

- Se doter d'un document constituant un véritable projet de développement durable pour la Commune pour les années à venir, reprenant les exigences des lois entrées en vigueur depuis 2005, notamment les lois Grenelle de l'environnement et la loi ALUR, compatible avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) arrêté par le Syndicat Mixte de Lille Métropole le 26 février 2016
- Favoriser un développement harmonieux en matière d'urbanisation alliant logements et développements de services à la population
- Favoriser l'implantation de nouveaux équipements municipaux, culturels et sportifs
- Promouvoir le développement économique tout en préservant le caractère rural et la qualité paysagère de la Commune.

Dans le cadre de cette procédure, et conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du Conseil de la Métropole et des Conseils Municipaux sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du PLU (PADD).

Le PADD, « colonne vertébrale » du futur PLU, exprime les enjeux de territoire en matière d'aménagement et d'urbanisme. Il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques. Il fixe aussi des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Le débat sur le PADD permet à l'ensemble des conseillers municipaux de prendre connaissance et d'échanger sur les orientations générales proposées pour le nouveau projet de territoire, au regard notamment des enjeux issus du diagnostic de territoire et de l'état initial de l'environnement, des orientations du projet de SCoT et des objectifs de la révision du PLU.

Le 19 octobre 2018, le Conseil de la MEL a débattu des orientations générales telles que développées dans le document support des débats joint en annexe de la présente délibération. Il est proposé au Conseil Municipal de débattre des orientations générales du PADD du PLU de la Commune de RADINGHEM-EN-WEPPES :

- Sur l'axe « Promouvoir un cadre de vie rural et attractif au sein de la métropole lilloise » ;
- Sur l'axe « Un territoire facilitateur pour bien vivre au quotidien » ;
- Sur l'axe « Une stratégie innovante et exemplaire sur le plan environnemental » ;
- Sur l'axe « Un aménagement du territoire sobre et performant ».

Pour faire suite au débat tenu en Conseil Municipal, aucun des 4 axes n'a suscité de remarque particulière.

Les membres du Conseil Municipal donnent acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU de la Ville de RADINGHEM-EN-WEPPES dans le cadre la révision générale du PLU et Monsieur le Maire précise que la Métropole Européenne de Lille en sera informée.

Certifié exécutoire

Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice : 33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents : 28
			Votants : 33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Amaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DEL N° 2018/090

DELEGATION : URBANISME ET AMENAGEMENT

RAPPORTEUR : MONSIEUR HACCART

OBJET : ADHÉSION DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF MÉTROPOLITAIN DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

PIECE JOINTE : PROJET DE CONVENTION CEE ENTRE VILLE ET MEL

Consciente du défi financier que représente la massification des investissements en matière d'efficacité énergétique pour répondre aux enjeux de lutte contre le changement climatique, la Métropole Européenne de Lille (MEL) souhaite optimiser le recours aux Certificats d'Économies d'Énergie (CEE).

Réaffirmé dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ce dispositif national est entré dans sa quatrième période avec des objectifs renforcés. L'assurance d'un dispositif renouvelé pour les 10 prochaines années créent ainsi les conditions favorables pour s'y investir collectivement.

Dans le cadre du schéma métropolitain de mutualisation, le Conseil métropolitain a validé le 19 octobre 2018 la création d'une nouvelle offre de service mutualisée de valorisation des actions éligibles aux CEE. Expérimenté sur une période de deux ans, ce service sera ouvert dès le 1er janvier 2019 aux services opérationnels de la MEL et aux 90 Communes du territoire.

Cette nouvelle offre de service contribue à l'atteinte des objectifs du Plan Climat Air Énergie métropolitain, et complète le service de Conseil en énergie partagé créé en septembre 2017 visant à accompagner les Communes vers la rénovation durable de leur patrimoine. Elle représente un double levier :

- un levier financier supplémentaire pour favoriser le passage à l'action ;
- un levier technique visant à garantir un haut niveau de performance énergétique.

Conformément à la délibération du Conseil métropolitain du 14 décembre 2018, ce service est mis à disposition des communes volontaires, via l'adoption d'une convention de prestation de service conclue avec la MEL, définissant précisément les modalités de mise en œuvre.

Dans ce cadre, la MEL propose aux Communes volontaires du territoire de se regrouper afin de mettre en commun leurs économies d'énergie, pour les valoriser sur le marché des CEE au meilleur prix, en s'appuyant sur une expertise et des outils mutualisés.

En tant que tiers-regroupeur des CEE, la MEL :

- pilote et coordonne ce nouveau dispositif, en affectant un agent dédié ;
- met à disposition des outils d'accompagnement, notamment un outil de gestion numérique qui permet de vérifier l'éligibilité des projets, de simuler la recette attendue, de constituer les dossiers et de transmettre les pièces justificatives nécessaires ;
- réalise a minima un dépôt par an auprès du Pôle national des CEE des demandes de certification complétées via l'outil de gestion numérique, correspondant à une action éligible au regard des critères CEE et réceptionnée entre le 1er novembre 2018 et le 15 août 2020 ;
- réceptionne les CEE sur son compte EMMY au bénéfice des membres du regroupement ;
- vend les CEE pour le compte des membres du regroupement ;
- puis redistribue à chaque membre du regroupement la recette de la vente selon le nombre de CEE obtenus par chacun.

Afin de garantir un prix fixe de vente des CEE sur l'ensemble de la période, la MEL a conventionné avec le délégataire SONERGIA. L'offre de prix négocié et garanti est de 6,5 € par Mwh cumac, dans la limite de 260 GWh cumac pour les CEE classiques et 120 GWh cumac pour les CEE Précarité ou Programme sur la période.

Les membres du regroupement percevront une recette nette minimum, déduite des frais de gestion, de 5,90 € par Mwh cumac généré.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

DEL N° 2018/090

La Commune, membre du regroupement :

- s'engage à confier à la MEL le soin de valoriser ses CEE dans le cadre du regroupement ;
- identifie un référent technique CEE ;
- s'assure de l'éligibilité et de la recevabilité de ses actions d'efficacité énergétique ;
- crée et complète son dossier de demande de certification, depuis l'outil numérique mis à disposition, au plus tard dans les 3 mois à compter de la réception des travaux ;
- perçoit de la part de la MEL la recette de la vente de leurs CEE (6,5 € par Mwh cumac, et rembourse les frais de gestion à la MEL d'un montant maximum de 0,60 € par Mwh cumac généré.

Sous réserve de la validation des modalités de mise en oeuvre par le Conseil Métropolitain du 14 décembre 2018

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- d'adhérer au dispositif métropolitain de valorisation des Certificats d'économie d'énergie ;
- de l'autoriser à signer avec la Métropole Européenne de Lille la convention de prestation de service mutualisé ;
- d'autoriser la Commune à percevoir la recette de la vente de ses certificats, et à rembourser les frais de gestion afférents dans le cadre du regroupement.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Le Maire



Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice : 33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents : 28
			Votants : 33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCO, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCO ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

DEL N° 2018/091

DELEGATION : URBANISME ET AMENAGEMENT
RAPPORTEUR : MONSIEUR HACCART
OBJET : DEMANDES DE DOTATION AU TITRE DE L'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2019
PIECES JOINTES : PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE ET NOTICE EXPLICATIVE

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'un ensemble immobilier collectif place Victor Hugo par un promoteur.

Ce projet prévoit un rez-de-chaussée de 497 m² qui accueillera des locaux dédiés à héberger des services publics :

- Poste commun des polices Municipale et Nationale ;
- Service Jeunesse (Point informations jeunesse, aides aux devoirs et DRE) ;
- Sanitaires publics pour le marché hebdomadaire ;

La Ville sera locataire par bail de 20 ans de ces locaux non aménagés.

L'opération consistant à réaliser les travaux d'aménagement intérieurs sera proposée lors de l'élaboration du budget 2020 (durée de construction préalable de l'immeuble).

Le coût d'objectif provisoire des travaux est fixé à 487 700 € HT. (coût définitif à recevoir le 17 décembre prochain).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver la demande de dotation au taux de 45 % du montant estimé définitif des travaux, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION : 6 DECEMBRE 2018
DATE D’AFFICHAGE : 6 DECEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 33
Présents : 28
Votants : 33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Amaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

DEL N° 2018/092

DELEGATION : ACTION SOCIALE, LOGEMENT ET PERSONNEL MUNICIPAL
RAPPORTEUR : MADAME WERQUIN
OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS : MISE A JOUR AU 31 DECEMBRE 2018
PIECE JOINTE : TABLEAU

Monsieur le Maire rappelle que chaque année le tableau des effectifs au 31 décembre de l'année pour les emplois permanents, titulaires, et contractuels de la Fonction Publique Territoriale et les emplois non permanent, doit être validé par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2018.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents :	28
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

DEL N° 2018/093

DELEGATION : ACTION SOCIALE, LOGEMENT ET PERSONNEL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : MADAME WERQUIN

OBJET : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT VINGT HEURES PAR SEMAINE AU SEIN DE LA MEDIATHEQUE

PIECE JOINTE : CONVENTION DE PARTENARIAT

Dans le cadre du fonctionnement des services de la Commune de Faches Thumesnil, le Centre Communal d'Action Sociale, la Résidence Arthur François et la Ville accueillent régulièrement des agents en situation de handicap.

Suite au stage concluant d'un agent au sein de la Médiathèque, l'ESAT ETIC nous a sollicité pour la mise à disposition d'un agent 20 heures par semaine.

Cette inclusion en milieu professionnel ordinaire permettra à cette personne d'acquérir une certaine autonomie et une qualification qui lui sera bénéfique dans son parcours de vie.

Le coût de cette mise à disposition s'élève à 25 % du SMIC mensuel brut chargé au prorata du temps de travail.

La convention de mise à disposition sera signée entre l'ESAT ETIC et la Ville de Faches Thumesnil.

Les crédits sont inscrits au budget chapitre 011.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des membres du Conseil Municipal pour signer la convention.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice : 33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents : 28
			Votants : 33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Amaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DEL N° 2018/094

DELEGATION : CULTURE

RAPPORTEUR : MONSIEUR DUVAL

OBJET : ACTIVITÉ CULTURELLE 2019 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU NORD

Doté d'une infrastructure à forte capacité technique et professionnelle, le Centre Musical les Arcades accueille chaque année un grand nombre de musiciens amateurs et professionnels qui trouvent en ce lieu des possibilités de travail propices à la création et à la mise en œuvre de projets musicaux.

La programmation des Arcades s'est fait une spécialité dans le registre des musiques du monde et du jazz à travers l'invitation d'artistes phares. Son action est également tournée vers l'accompagnement des démarches créatrices des artistes de notre région.

Tout au long de l'année, le centre développe des programmes d'éducation artistique et culturelle ayant pour objet de valoriser l'éveil à la culture des plus jeunes, de définir une offre de spectacles destinée à « l'enfant spectateur » et aux familles. Ce programme s'appuie notamment sur une politique de programmation et de rencontres artistiques qui fait le lien avec l'ensemble des projets mis en œuvre.

Enfin, le lieu participe à la dynamique du travail en réseau à l'échelle du territoire, par le développement du réseau « Jazz Circle », qui affiche pour objectifs de valoriser et développer le jazz, de co-construire de nouveaux projets à l'échelle régionale mais aussi nationale et internationale, de développer la circulation des publics sur nos territoires et de mobiliser nos partenaires en faveur de l'intérêt général de la filière jazz.

En 2019, ce réseau élargi à d'autres acteurs du territoire (conservatoires et écoles de musique, médiathèques, structures de diffusion) sera à l'initiative d'un nouvel événement baptisé « Melting Jazz Days » : une semaine de jazz sous des formes multiples (concerts, ciné-concert, jam, conférence, exposition, foire aux vinyles, etc.). L'occasion également de découvrir, autour d'artistes reconnus, toute la richesse et l'émergence du vivier musical régional.

Ainsi, en 2019, par la programmation et l'action culturelle mise en œuvre par les Arcades, la Ville répondra aux orientations définies par le Département du Nord, par la mise en place d'actions de sensibilisation autour de la programmation en direction des publics prioritaires du Département.

Afin de soutenir l'activité des Arcades et de permettre la mise en œuvre des actions pré-citées, Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention d'un montant de 15 000 euros auprès du Département du Nord.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents :	28
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

DEL N° 2018/095

DELEGATION : CULTURE

RAPPORTEUR : MONSIEUR DUVAL

OBJET : ACTIVITÉ CULTURELLE 2019 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL DES HAUTS-DE-FRANCE

Doté d'une infrastructure à forte capacité technique et professionnelle, le Centre Musical les Arcades accueille chaque année un grand nombre de musiciens amateurs et professionnels qui trouvent en ce lieu des possibilités de travail propices à la création et à la mise en œuvre de projets musicaux.

La programmation des Arcades s'est fait une spécialité dans le registre des musiques du monde et du jazz à travers l'invitation d'artistes phares. Son action est également tournée vers l'accompagnement des démarches créatrices des artistes de notre région.

Tout au long de l'année, le centre développe des programmes d'éducation artistique et culturelle ayant pour objet de valoriser l'éveil à la culture des plus jeunes, de définir une offre de spectacles destinée à « l'enfant spectateur » et aux familles. Ce programme s'appuie notamment sur une politique de programmation et de rencontres artistiques qui fait le lien avec l'ensemble des projets mis en œuvre.

Enfin, le lieu participe à la dynamique du travail en réseau à l'échelle du territoire, par le développement du réseau « Jazz Circle », qui affiche pour objectifs de valoriser et développer le jazz, de co-construire de nouveaux projets à l'échelle régionale mais aussi nationale et internationale, de développer la circulation des publics sur nos territoires et de mobiliser nos partenaires en faveur de l'intérêt général de la filière jazz.

En 2019, ce réseau élargi à d'autres acteurs du territoire (conservatoires et écoles de musique, médiathèques, structures de diffusion) sera à l'initiative d'un nouvel événement baptisé « Melting Jazz Days » : une semaine de jazz sous des formes multiples (concerts, ciné-concert, jam, conférence, exposition, foire aux vinyles, etc.). L'occasion également de découvrir, autour d'artistes reconnus, toute la richesse et l'émergence du vivier musical régional.

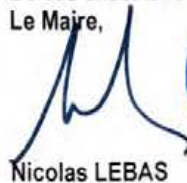
En 2019, le lieu poursuivra son travail de sensibilisation et d'ouverture culturelle en direction de différents publics, avec pour objectifs de favoriser l'accès à la culture, aux œuvres et à la création artistique, en faisant appel à une véritable démarche active des publics.

Afin de soutenir l'activité des Arcades et de permettre la mise en œuvre des actions pré-citées, Monsieur le Maire demande l'autorisation de solliciter une subvention d'un montant de 17 000 euros auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Le Maire,



Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents :	28
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DEL N° 2018/096

DELEGATION : CULTURE

RAPPORTEUR : MONSIEUR DUVAL

OBJET : RÉSEAU DES FABRIQUES CULTURELLES 2019 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Doté d'une infrastructure à forte capacité technique et professionnelle, le Centre Musical les Arcades accueille chaque année un grand nombre de musiciens amateurs et professionnels qui trouvent en ce lieu des possibilités de travail propices à la création et à la mise en œuvre de projets musicaux. Chaque année, le Centre Musical les Arcades développe des actions de coopération culturelle et artistique avec les acteurs du réseau des Fabriques Culturelles de la Métropole Européenne de Lille.

Ces actions correspondent à des opérations d'accompagnement d'artistes (soutien à la création, résidences, échanges entre amateurs et professionnels...), de circulation des publics (parcours entre équipements, projets participatifs, ateliers de pratique...) ou de complémentarité dans la diffusion (programmations thématiques, temps forts...).

En 2019, dans ce contexte, les Arcades s'inscriront dans quatre grandes thématiques partagées par les Fabriques Culturelles :

- « #EVEILLER », avec la définition d'un programme en faveur du jeune public.
- « #ACCUEILLIR » à travers la mise en œuvre d'un Parcours « Jazz et musiques du monde » et en participant à un nouvel appel à projet.
- « #DANSER » en organisant l'un des onze bals des Fabriques, rendez-vous mensuels festifs et familiaux, le dimanche après-midi.
- « #ACCOMPAGNER », en co-réalisant la 13ème édition du dispositif « Tour de Chauffe » et la 3ème édition de « L'Avant Tour ».

Par ailleurs, en 2019, un nouveau projet particulièrement fédérateur sera initié par plusieurs Fabriques Culturelles, en partenariat avec les Écoles de musique, les Conservatoires d'Enseignement Artistique et les Médiathèques des villes de Tourcoing, Faches Thumesnil, Mons-en-Baroeul, Lille et Villeneuve d'Ascq. Baptisé MELTING JAZZ DAYS, cet événement décliné sur une semaine, célébrera le jazz sous des formes multiples (concerts, ciné-concert, jam, conférence, exposition, foire aux vinyles, etc.). L'occasion également de découvrir, autour d'artistes reconnus, toute la richesse et l'émergence du vivier musical local.

Ainsi, la Ville contribuera à atteindre les objectifs suivants :

- Favoriser l'intercommunalité culturelle à travers le travail en commun des structures culturelles, la mutualisation des moyens et des ressources, la circulation des publics, etc.
- Favoriser l'accessibilité au plus grand nombre et aux populations qui n'ont pas accès d'une manière générale à des expériences culturelles diversifiées.
- Encourager et favoriser l'excellence et l'innovation dans tous les domaines de la création artistique et de l'action culturelle.

Dans le cadre du réseau des Fabriques Culturelles et pour la réalisation de ces opérations, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de solliciter une subvention de 70 000 euros auprès de la Métropole Européenne de Lille.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents :	28
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCO, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCO ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

DEL N° 2018/097

DELEGATION : CULTURE
RAPPORTEUR : MONSIEUR DUVAL
OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION STUDIO KA
PIECE JOINTE : PROJET DE CONVENTION

Pilote dans un certain nombre de domaines, le Centre Musical les Arcades est un équipement culturel public, reconnu pour sa capacité à initier et fédérer des actions visant à stimuler, accompagner et encadrer les démarches créatives des musiciens locaux et régionaux.

Poursuivant des objectifs similaires, les actions proposées par l'association « Studio KA » sont de nature à rencontrer et renforcer le projet des Arcades.

L'enregistrement, activité principale du Studio Ka, est un outil incontournable et indissociable de la pratique musicale. Ce processus est présent dans de nombreuses phases d'élaboration du projet musical. Pour le musicien, c'est un outil aussi important que son propre instrument et qui nécessite d'en comprendre l'usage et d'en connaître les multiples possibilités.

Ainsi, la complémentarité entre l'activité des Arcades et celle de l'association « Studio KA » est un facteur déterminant dans l'atteinte des objectifs définis dans le projet de politique culturelle de la Ville de Faches Thumesnil.

Aussi, par le biais d'une convention de partenariat, la ville a décidé de renouveler son soutien à l'association Studio Ka par la mise à disposition de locaux dans l'enceinte des Arcades et par le versement d'une subvention de fonctionnement.

Cette convention est conclue pour une durée de deux ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Le montant de la subvention sera fixé à 17 300 euros pour l'année 2019, montant révisable chaque année en fonction des facteurs suivants : modification des financements des partenaires de la Ville, objectifs de résultat non atteints par l'Association.

La Ville versera chaque année la subvention octroyée à l'association en trois échéances, comme suit :

- 40 % à compter du vote de la subvention par le Conseil Municipal ;
- 30 % au 30 juin de l'année en cours, sur présentation par l'Association d'un rapport d'activité intermédiaire ;
- 30 % au terme de l'action soutenue par la Ville, sur présentation d'un bilan d'activité et d'un bilan financier.

L'Association s'engage à faciliter à tout moment le contrôle par la Ville de la réalisation du projet, notamment par l'accès à toute pièce justificative de dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

Ainsi, Monsieur le Maire demande à être autorisé à signer la convention ci-jointe.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice : 33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents : 28
			Votants : 33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

DEL N° 2018/098

DELEGATION : JEUNESSE
RAPPORTEUR : MADAME VIATEUR
OBJET : ATELIERS THEATRE : CONVENTION D'ENGAGEMENT AVEC LA COMPAGNIE "LA BELLE HISTOIRE"
PIECE JOINTE : CONVENTION D'ENGAGEMENT

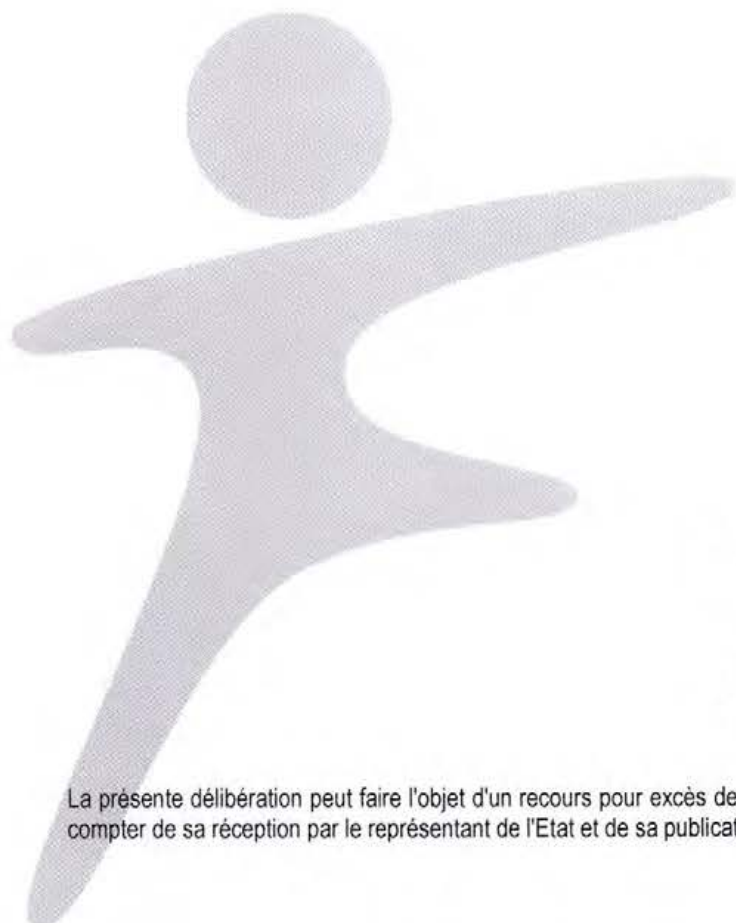
Dans le cadre de sa politique Jeunesse, la Ville de Faches Thumesnil encourage et soutient la diversité des actions proposées par le Service Jeunesse.

Pour ce faire, dans le cadre de la mise en place d'activités théâtrales, la Ville de Faches Thumesnil a sollicité la Compagnie « la Belle Histoire ».

Afin de formaliser cette activité, une convention d'engagement entre la Ville de Faches Thumesnil, représentée par Monsieur le Maire, et la Compagnie « la Belle Histoire », représentée par sa Présidente, a été établie.

Après examen par la Commission Enfance Éducation Jeunesse le mercredi 28 novembre 2018, Monsieur le Maire demande à être autorisé à signer la convention de partenariat ci-jointe.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.



Certifié exécutoire
Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice : 33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents : 28
			Votants : 33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

DEL N° 2018/099

DELEGATION : SPORTS
RAPPORTEUR : MONSIEUR FRACCOLA
OBJET : SUBVENTIONS 2019 : AVANCE SUR SUBVENTION AU L.M.B.C.

Les responsables du Lille Métropole Basket Clubs (L.M.B.C.) ont sollicité l'octroi d'une partie de la subvention 2019.

Monsieur le Maire a pris connaissance des difficultés de trésorerie liées aux versements dès le mois de septembre 2018 des engagements fédéraux.

En conséquence, Monsieur le Maire propose une avance de 7 500 € à percevoir en acompte sur le montant à attribuer en 2019.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice :	33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents :	28
			Votants :	33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

DEL N° 2018/100

DELEGATION : SPORTS

RAPPORTEUR : MONSIEUR FRACCOLA

OBJET : FOULEES DES PERISEAUX 2019 : MISE EN PLACE DU RÈGLEMENT

PIECE JOINTE : RÈGLEMENT

La Municipalité de FACHES THUMESNIL a décidé d'organiser une épreuve de course à pied pour les amateurs d'endurance qui s'intitule « Les Foulées des Périseaux » et dont l'ambition est de faire découvrir, de valoriser, par un biais familial et sportif, l'Espace Naturel des Périseaux aménagé par la Métropole Européenne de Lille entre 2013 et 2017.

La Ville a souhaité sensibiliser les sportifs licenciés de nos Communes, et particulièrement les enfants, par l'organisation de courses sans classement, et par deux épreuves réglementées pour les sportifs des catégories minimales à masters (5 & 10 km).

Pour gérer les inscriptions aux épreuves officielles, le retrait des dossards et réaliser la chronométrie, la Ville fait appel à un prestataire spécialisé, la société Nordsport.

Le règlement des épreuves a intégré les conditions de participation et les modalités d'inscription (tarifs, prestataires) et a repris les dispositifs pratiques et de sécurité des courses pédestres. Le règlement sera reconduit tacitement chaque année sauf modifications significatives du parcours ou des modalités d'inscription nécessitant un changement.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de valider le règlement repris en annexe, les tarifs et ces dispositifs liés à l'organisation des Foulées des Périseaux.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice : 33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents : 28
			Votants : 33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

DEL N° 2018/101

DELEGATION : SPORTS

RAPPORTEUR : MONSIEUR FRACCOLA

OBJET : FOULEES DES PERISEAUX 2019 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

La Municipalité de FACHES THUMESNIL a décidé d'organiser une épreuve de course à pied pour les amateurs d'endurance qui s'intitule « Les Foulées des Périseaux » et dont l'ambition est de faire découvrir, de valoriser, par un biais familial et sportif, l'Espace Naturel des Périseaux aménagé par la Métropole Européenne de Lille entre 2013 et 2017.

La Ville a souhaité sensibiliser les sportifs licenciés de nos Communes, et particulièrement les enfants, par l'organisation de courses sans classement, et par deux épreuves réglementées pour les sportifs des catégories minimales à masters (5 & 10 km).

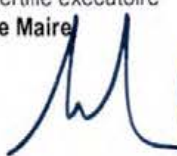
Ces courses ont été validées par la Commission des Courses Hors Stade de la Ligue des Hauts de France de la Fédération Nationale d'Athlétisme, et contrôlées par un juge arbitre. Le label « départemental » a été accordé.

L'obtention de ce label permet d'envisager une demande de subvention pour les courses qui se dérouleront le dimanche 27 octobre 2019.

Afin de renouveler cette manifestation sportive, Monsieur le Maire demande à être autorisé à solliciter une subvention auprès de la Métropole Européenne de Lille.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Certifié exécutoire
Le Maire


Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice : 33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents : 28
			Votants : 33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

DEL N° 2018/102

DELEGATION : SPORTS

RAPPORTEUR : MONSIEUR FRACCOLA

OBJET : FOULEES DES PERISEAUX 2019 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU NORD

La Municipalité de FACHES THUMESNIL a décidé d'organiser une épreuve de course à pied pour les amateurs d'endurance qui s'intitule « Les Foulées des Périseaux » et dont l'ambition est de faire découvrir, de valoriser, par un biais familial et sportif, l'Espace Naturel des Périseaux aménagé par la MEL entre 2013 et 2017.

La Ville a souhaité sensibiliser les sportifs licenciés de nos Communes, et particulièrement les enfants, par l'organisation de courses sans classement, et par deux épreuves réglementées pour les sportifs des catégories minimales à masters (5 & 10 km).

Ces courses ont été validées par la Commission des Courses Hors Stade de la Ligue des Hauts de France de la Fédération Nationale d'Athlétisme, et contrôlées par un juge arbitre. Le label « départemental » a été accordé.

L'obtention de ce label permet d'envisager une demande de subvention pour les courses qui se dérouleront le dimanche 27 octobre 2019.

Afin de renouveler cette manifestation sportive, Monsieur le Maire demande à être autorisé à solliciter une subvention auprès du Département du Nord.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice : 33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents : 28
			Votants : 33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCO, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Amaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCO ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

DEL N° 2018/103

DELEGATION : SPORTS

RAPPORTEUR : MONSIEUR FRACCOLA

OBJET : SALLES DE SPORT : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU COLLEGE JEAN ZAY

PIECE JOINTE : PROJET DE CONVENTION

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention qui définit les modalités de mise à disposition au profit du Collège Jean Zay des Salles de Sport : Centre Sportif Kléber, Jean ZAY n°1, Jean ZAY n°2, propriétés de la Ville, à compter de l'année scolaire 2018/2019.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Certifié exécutoire
Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018**

DATE DE CONVOCATION :	6 DECEMBRE 2018	NOMBRE DE CONSEILLERS :	En exercice : 33
DATE D’AFFICHAGE :	6 DECEMBRE 2018		Présents : 28
			Votants : 33

Sous la Présidence de Monsieur Nicolas LEBAS, Maire de FACHES THUMESNIL,

APPEL DES MEMBRES

Il a été procédé à l'appel des membres et à l'enregistrement des procurations comme indiqué ci-dessous :

Étaient présents : Mme Blandine ABI RAMIA, M. Bernard BEAUMONT, Mme Camille BERTIN, Mme Maryse DEVROUTE, M. Denis DUBREZ, Mme Christiane DUCAMP, M. Joël DUVAL, M. Cosma FRACCOLA, Mme Marine GODISIABOIS, Mme Warda GRINE, M. Jean-Louis HACCART, Mme Jeannine HOUDART, M. Philippe KARLESKIND, Mme Carine KOT, M. Nicolas LEBAS, M. Nicolas MAZURIER, M. Claude MIR, M. René PILLE, M. Laurent PLANCQ, M. Jean-Claude PLOUHINEC, Mme Frédérique SEELS, Mme Anne-Marie SENECHAL, M. Pierre SPITTAEL, M. Alain TOQUEC, Mme Christelle VIATEUR, M. Arnaud VOLANT, Mme Jeanne-Marie WATTELAR, Mme Anita WERQUIN ;

Étaient excusés : Mme Leilya BOUVIER : pouvoir à M. René PILLE, M. Guillaume DECOENE : pouvoir à M. Nicolas LEBAS, Mme Marie-Anne HEAULME : pouvoir à M. Alain TOQUEC, M. Nasreddine TUZANI : pouvoir à M. Arnaud VOLANT, M. Mathias WATTELLE : pouvoir à M. Laurent PLANCQ ;

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de FACHES THUMESNIL peut valablement délibérer.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Camille BERTIN a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Département du Nord - Arrondissement de Lille
Ville de FACHES THUMESNIL
50 rue Jean Jaurès
59155 FACHES THUMESNIL
03 20 62 61 61
www.ville-fachesthumesnil.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 12 DECEMBRE 2018

DEL N° 2018/104

DELEGATION : SPORTS

RAPPORTEUR : MONSIEUR FRACCOLA

OBJET : SALLES DE SPORT : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU COLLEGE MERMOZ

PIECE JOINTE : PROJET DE CONVENTION

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention qui définit les modalités de mise à disposition au profit du Collège Mermoz des Salles de Sport : Centre Sportif Kléber, Salle de sport Mermoz, propriété de la Ville, à compter de l'année scolaire 2018/2019.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Le Maire,

Nicolas LEBAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.